



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

Modification contractuelle N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE DENAIN
120 RUE DE VILLARS
59220 DENAIN
03.27.23.59.59

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

RAULT Isabelle
ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Cofely
Immeuble Oxygène – Parc Horizon
CS 80018 – 59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

CONTRAT D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, TRAITEMENT D'EAU ET DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

- Date de la notification du marché public : 20/07/2020
- Durée d'exécution du marché public : 72 MOIS
- Montant initial du marché public : SANS MINI – SANS MAXI

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

• A. Ajout de matériel :

- 4 climatiseurs :
 - Centre administratif (installation n° 4220630033)
 - Service informatique
 - Sous-sol (local dans le bureau)
 - Bureau de la Police Municipale
 - Ecole Primaire Emile Zola et Bureau Direction (installation n°4220630001)
 - La climatisation située au niveau d'une annexe du bâtiment (impasse de l'enclos, derrière le bâtiment principal de l'école)

Les équipements mentionnés ci-dessus font l'objet d'une valorisation de la redevance P2 du marché. Ces équipements ne sont pas inclus dans la prestation de garantie totale ; la redevance P3 reste inchangée.

N° du site	Site	P1 (€HT)	P2 (€HT)	P3 (€HT)	TOTAL (€HT)
Bats 02	Centre administratif		+ 1 242,00 €		+ 1 242,00 €
Prim 01	Ecole Primaire Emile Zola et Bureau Direction		+ 307,00 €		+ 307,00 €
				Total	+ 1 549,00 €

- L'impact financier est de + 1 549,00€ H.T/an.
 Cette modification contractuelle prend effet au 01/01/2023 jusqu'à échéance du marché initial.

• B. Actualisation des redevances suite à la réalisation de travaux

Concernant le bâtiment « l'Eglise Saint Martin », le mode de production de chauffage a été modifié ; des radiateurs gaz ont été installés en remplacement d'un générateur fioul.

Compte tenu de cette modification, les redevances concernant le bâtiment sont modifiées comme ci-dessous :

N° du site	Site	P1 (€HT)	P2 (€HT)	P3 (€HT)	TOTAL (€HT)
Bats 20	Eglise Saint Martin		+ 980,00 €	+ 263,00 €	+ 1 243,00 €

L'impact financier est de + 1 243,00€ H.T/an.

Cette modification contractuelle prend effet au 01/01/2023 jusqu'à échéance du marché initial.

• C. Intégration des contrats gaz hors marché en marché CP :

PCE	NOM	N° installation	Profil et CAR
1287988347345	Salle Marceline Potier	4220630042	Non connue
1264688792964	Locaux FO	4220630049	Non connue
1288422574531	Logement d'Urgence Cimetière	4220630050	Non connue
45965412443758	Église Saint Martin	4220630051	Non connue
1278581737607	Locaux Secours Populaire	4220630052	Non connue
1261939154735	Maison du projet	4220630053	Non connue

Pour ces installations, la fourniture d'énergie sera établie selon un marché CP ; les factures de combustible seront refacturées au pouvoir adjudicateur majorées d'un coefficient de gestion de 7%.

Les deux parties pourront se rencontrer, à compter d'une année après la prise en compte de cette modification, pour redéfinir le type de contrat lié à la fourniture de l'énergie.

- Pas d'impact financier

Cette modification contractuelle prend effet au 01/01/2023 jusqu'à échéance du marché initial.

• **D. Retrait de bâtiment**

Les bâtiments listés ci-dessous sont retirés du marché, selon la décision du pouvoir adjudicateur.

- Centre Nautique G. ANSART – installation n°4220630025 – fermeture du bâtiment
- Stade Léo Lagrange (vestiaires) – installation n°4220630024 – démolition du bâtiment
- Stade Léo Lagrange (logement) – installation n°4220630054 – démolition du bâtiment
- Ruche d'Entreprises – installation n°4220630048 – bâtiment transféré à la communauté d'Agglomération
- Salle Aragon et annexes – installation n°4220630044 – Chaudière HS, pas de réparation envisagée car bâtiment voué à démolition (fermeture du bâtiment)

N° du site	Site	P1 (€HT)	P2 (€HT)	P3 (€HT)	TOTAL (€HT)
Bats 10	Salle de réception Louis Petit	- €	- 221,00 €	- €	- 221,00 €
Bats 17	Ruche d'entreprise	- 8 514,00 €	- 942,00 €	- 616,00 €	- 10 072,00 €
Spor 09	Centre nautique G.ANSART	- €	- 1 500,00 €	- 440,00 €	- 1 940,00 €
Spor 08	Stade Léo Lagrange (vestiaires)	- 872,00 €	- 1 134,00 €	- 186,70 €	- 2 192,70 €
Bats 23	Stade Léo Lagrange (logement)	- €	- 142,00 €	- €	- 142,00 €
Bats 13	Salle Aragon et annexes	-2 592,00 €	- 1 494,00 €	- 3 528,10 €	- 7 614,10 €

Total	- 22 181,80 €
-------	---------------

- L'impact financier est de – 22 181,80 € HT/an

La prise d'effet de cette modification contractuelle s'effectuera à réception d'un ordre de service déclarant l'arrêt d'exploitation pour chaque bâtiment (cession, démolition)

- **E. Réhabilitation Ecole Primaire Berthelot**

Des travaux de réhabilitation ont été réalisés sur les installations 4220630005 « ECOLE PRIMAIRE BERTHELOT GARCONS ET RASED » et 4220630006 - ECOLE PRIMAIRE BERTHELOT FILLES

La dénomination de l'installation 4220630005 devient « Ancienne école Berthelot (garçon) ». Le PCE rattaché est le 45953256147355.

Suite à ces travaux le marché MTI sur l'installation 4220630005 est conservé. Pour la saison 2022-2023, l'intéressement sera neutralisé. A l'issue de cette saison, la cible énergétique NB sera révisée selon les consommations enregistrées.

La dénomination de l'installation 4220630006 devient Groupe scolaire Berthelot. Le GI du poste gaz rattaché est le GI088217

Pour l'installation 4220630006, la fourniture d'énergie sera établie selon un marché CP ; les factures de combustible seront refacturées au pouvoir adjudicateur majorées d'un coefficient de gestion de 7%.

Les deux parties pourront se rencontrer, à compter d'une année après la prise en compte de cette modification, pour redéfinir le type de contrat lié à la fourniture de l'énergie.

- Pas d'impact financier

Cette modification contractuelle prend effet au 01/01/2023 jusqu'à échéance du marché initial.

- **F. Bâtiments raccordés au Réseau de Chaleur Urbain :**

Sur décision du pouvoir adjudicateur, plusieurs bâtiments ont été raccordés au réseau de chaleur Urbain. En conséquence, les redevances P1 liées à la fourniture d'énergie sont :

- 1) Retirées du marché. Sont concernées

- Centre administratif (4220630033)
- Ecole Primaire Michelet et Chaptal (4220630003)
- Cuisine Centrale Laennec (4220630034)
- Complexe sportif J. DEGROS (4220630019)
- École G. SAND (4220630012)
- Maison de la Justice et du Droit (4220630032)
- École Voltaire/Diderot (4220630004)

- 2) Modifiées. Sont concernées :

- Salle des sports J. DONAIN (4220630020)
- Salle des sports Villars (4220630021)
- Salle des fêtes Louis Baudin (42206300040)

- l) Suppression des redevances P1 et P1/2

Les redevances P1 et P1/2 (si existantes) sont supprimées pour l'ensemble des bâtiments concernés ci-dessous. De ce fait, l'ensemble des contrats gaz attachés à ces installations pourront être résiliés.

N° du site	Site	P1 (€ HT)	P2 (€ HT)	P3 (€ HT)	TOTAL (€ HT)
Bats 09	Salle des fêtes place Baudin	- 2983,11 €	- €	- €	- 2983,11 €
Bats 02	Centre administratif	- 11 950,00 €	- €	- €	- 11 950,00 €
Prim 04	Groupe scolaire Voltaire-Diderot et collège Turgot	- 9 553,00	- €	- €	- 9 553,00
Bats 03	Cuisine Centrale Laennec	- 4 723,00	- €	- €	- 4 723,00
Spor 03	Complexe sportif J.Degros	- 19 271,00	- €	- €	- 19 271,00
Matr 06	Ecole G.Sand	- 2 346,00	- €	- €	- 2 346,00
Bats 01	Maison de la Justice et du Droit	- 3 249,00	- €	- €	- 3 249,00
Prim 03	Ecole Primaire Michelet et Chaptal	- 4 663,00	- €	- €	- 4 663,00

Total	- 58 738,11 €
-------	---------------

Pour ces installations, les marchés MTI sont supprimés et sont remplacés par des marchés PFI. Dans ce contexte de nouvelles cibles énergétiques chaleurs sont proposées ci-dessous :

N° du site	Nom installation	N° Installation	Proposition nouvelle cible énergétique Mwh Chaleur
Prim 03	PRIMAIRE MICHELET CHAPTAL	4220630003	171
Prim 04	GROUPE SCOLAIRE VOLTAIRE DIDEROT - COLLEGE TURGOT	4220630004	235
Matr 06	MATERNELLE GEORGE SAND	4220630012	62
Spor 03	COMPLEXE SPORTIF JEAN DEGROS	4220630019	539
Bats 01	MAISON DE LA JUSTICE -GALERIE PICASSO-	4220630032	106
Bats 02	CENTRE ADMINISTRATIF	4220630033	626
Bats 03	CUISINE CENTRALE LAENNEC	4220630034	87
Bats 09	SALLE DES FETES PLACE BAUDIN	4220630040	293

a) Base de calcul du montant de l'intéressement

Le montant de l'intéressement est déterminé par le pourcentage de perte ou de gain énergétique réalisé appliqué sur le montant de la prestation P2 du site concerné.

b) Règle de calcul du montant de l'intéressement

1^{er} cas : Zone de neutralisation de l'intéressement

Les économies de consommations ne sont prises en compte qu'en deçà d'un seuil de partage des économies N'B1 fixé à :

$$N'B1 = 0,96 N'B$$

Les excès de consommation ne sont pris en compte qu'au-delà d'un seuil de partage des excès N'B2 fixé à :

$$N'B2 = 1,04 N'B$$

Si la quantité de chaleur NC est comprise entre le seuil de partage des économies N'B1, et le seuil de partage des excès N'B2, l'intéressement (I) est nul.

2^{ème} cas : situation de sous consommation

Si la quantité de chaleur NC est inférieure au seuil des économies N'B1, le titulaire bénéficie des deux tiers de l'économie réalisée en deçà de ce seuil :

$$I = \frac{2}{3} \times \frac{(N'B1 - NC)}{N'B1} \times P2$$

Cependant si la quantité NC est inférieure de plus de 20 % à la quantité théorique N'B, l'économie supplémentaire au-delà des 20 % revient en totalité au Pouvoir Adjudicateur.

Si NC est inférieur de plus de 0,8 x N'B

$$I = \frac{2}{3} \times \frac{(N'B1 - 0,8 * N'B)}{N'B1} \times P2$$

La facturation des postes P1 seront réalisés à partir des compteurs de chaleur disposés sur la partie primaire des installations, en amont de l'échangeur.

3^{ème} cas : Situation de surconsommation inférieure à 1,2 x N'B

Si la quantité de chaleur NC est supérieur au seuil de partage des excès N'B2 mais inférieur à 1,2 N'B, le Titulaire est pénalisé des deux tiers du dépassement de ce seuil :

$$I = -\frac{2}{3} \times \frac{(NC - N'B2)}{N'B2} \times P2$$

4^{ème} cas : situation de surconsommation supérieure à 1,2 x N'B

Si la quantité de chaleur NC est supérieure à 1,2 x N'B, le titulaire prend à sa charge 100 % du dépassement de ce seuil avec application du cas n°3 :

$$I = -\frac{2}{3} \times \frac{(1,2 N'B - N'B2)}{N'B2} \times P2 - \frac{(NC - 1,2 N'B)}{N'B2} \times P2$$

II) Modification redevances P1

a) Pour les bâtiments listés ci-dessous, l'eau chaude sanitaire est désormais produite par le réseau de chaleur urbain. En conséquence, la redevance P1/2 liée à la fourniture d'eau chaude sanitaire est désormais supprimée :

- Salle des sports J. DONAIN (4220630020)
- Salle des sports Villars (4220630021)

Pour ces 2 installations, l'intéressement sera neutralisé pour la saison 2022-2023. Les deux parties pourront se rencontrer à l'issue du premier exercice à compter de la prise d'effet de cette modification contractuelle pour redéfinir si besoin la cible énergétique.

b) Pour l'installation « salle des fêtes Baudin » n° installation 4220630040, le chauffage du site est désormais assuré par la chaleur provenant du réseau urbain. En conséquence, la redevance P1 – chauffage est supprimé.

Le poste gaz est conservé car la fourniture d'eau chaude sanitaire est toujours assurée par le gaz. La redevance P1/2 est conservée. Les taxes sont toujours facturées à l'euro/l'euro.

L'impact financier des points I) et II) est de – 58 738,11 € H.T.

La prise d'effet des modifications contractuelles décrites en I) et II) s'effectuera à réception des ordres de services déclarant le passage effectif sur le réseau de chaleur urbain.

- G. Intégration des postes gaz au marché existant : redevance P1/4 à l'euro/euro**

Il est acté le passage en location des postes gaz pour les installations listées ci-dessous :

N° du site	Site	N° Installation	P1 € HT/AN	Dont	
				P1 Chauffage € HT/an	P1 Taxes € HT/an
Spor 01	Complexe Sportif Fernand Sastre	4220630017	+ 686,76 €	- €	+ 686,76 €
Prim 05	Ecole Primaire Berthelot Garçons + Batiment RASED	4220630005	+ 750,60 €	- €	+ 750,60 €
Bats 06	Maison des Associations (Ancienne Ecole Musique)	4220630037	+ 92,40 €	- €	+ 92,40 €
Total			+ 1 529,76 €		+ 1 529,76 €

La redevance P1 Taxe intègre désormais les forfaits locations des postes gaz et détente. Les postes seront désormais la propriété de GRDF en date du 01/01/2023, qui interviendra pour l'entretien et la maintenance des postes.

L'impact financier de cette modification est de + 1 529,76 € HT/an

Cette modification contractuelle prend effet au 01/01/2023 jusqu'à échéance du marché initial.

- H. Révision des cibles énergétiques**

A échéance de l'exercice 2021-2022, les cibles énergétiques de certains bâtiments sont revues à la hausse ou à la baisse, conformément à l'article 6.6.2 du CCAP

Nom installation	N° Installation	marché	MWh PCS	NC-NB" Ecart [%]	Proposition nouvelle cible énergétique MWh PCS pour MTI
MATERNELLE JURENIL	4220630009	MTI	81	-23,1%	70
PERISCOLAIRE DIDEROT	4220630016	MTI	24	-23,2%	22
TENNIS CLUB	4220630026	MTI	304	-31,5%	256
BOULODROME LEBRET	4220630027	MTI	50	-28,5%	43
PMI	4220630036	MTI	31	28,8%	36
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	4220630038	MTI	72	-52,8%	53
MAISON DE QUARTIER SOLANGE TONINI	4220630046	MTI	100	35,7%	124

NB : pour l'installation n°4220630046, des travaux d'automatisation sont prévus et permettront de diminuer les consommations du site. Pour celui-ci et sur l'exercice 2022-2023 uniquement, la facturation de la prestation P1-chauffage s'effectuera au réel si l'écart NC-N'B est inférieur à 15 %.

Les règles de révision des cibles contractuelles demeurent inchangées.

Compte tenu de ces modifications de cibles ; les paragraphes afférents aux redevances P1 chauffage sont modifiés :

Nom du site	N° installation	Marché initial		Modification contractuelle n°1		Ecart
		NB	P1 Chauffage	NB	P1 Chauffage	
MATERNELLE JURENIL	4220630009	81	750,51 €	70	648,59 €	- 101,92 €
PERISCOLAIRE DIDEROT	4220630016	24	235,93 €	22	216,27 €	- 19,66 €
TENNIS CLUB	4220630026	304	2 787,19 €	256	2 347,11 €	- 440,08 €
BOULODROME LEBRET	4220630027	50	469,28 €	43	403,58 €	- 65,70 €
PMI	4220630036	31	297,54 €	36	349,59 €	+ 52,05 €
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	4220630038	72	678,82 €	53	498,22 €	- 180,60 €
MAISON DE QUARTIER SOLANGE TONINI	4220630046	100	923,34 €	124	1 142,60 €	+ 219,26 €
		Total	6 142,61 €		5 605,96 €	- 536,65 €

L'impact financier de cette modification est de - 536,65 € HT/an

Cette modification contractuelle prend effet à partir de la saison de chauffe 2022-2023.

Spécifications diverses :

Pour mémoire, il n'y aura plus de refacturation concernant le collège Turgot au 01/01/2023 ; le collège ayant désormais leur propre réseau de chaleur.

L'impact financier des modifications A, B, C, D, E, F, G, et H est égal à - 77 134,90 € H.T/an

Les annexes 1 et 2 reprennent respectivement, les redevances du marché initial et celles issues de l'application de la modification contractuelle n°1

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 77 134,90 € HT
- Montant TTC : - 92 561,88 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : - 28,45 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 206 466,30 € HT
- Montant TTC : 247 759,56 € TTC



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité Du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature
 (Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

ANNEXE 1 : RECAPITULATIF DES REDEVANCES - MARCHÉ INITIAL

DOCUMENT DE TRAVAIL

ANNEXE 2 : RECAPITULATIF DES REDEVANCES - MODIFICATION N°1

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le



ID : 059-215901729-20230413-230413DE_14-DE

DOCUMENT DE TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le



ID : 059-215901729-20230413-230413DE_14-DE


**ANNEXE 1 : Synthèse des coûts (P1 + P2 + P3 + P5)
MARCHÉ INITIAL**


N° du site	Site	P1 (€HT)	P2 (€HT)	P3 (€HT)	P5 (€HT)	TOTAL (€HT)
Etablissements scolaires : Primaires						
Prim 01	Ecole Primaire Emile Zola et Bureau Direction	3 099,00 €	1 179,00 €	4 532,50 €	11 653,00 €	8 811 €
Prim 02	Ecole Primaire Pascal	2 391,00 €	997,00 €	169,80 €	6 076,00 €	3 558 €
Prim 03	Ecole Primaire Michelet et Chaptal	4 663,00 €	1 260,00 €	411,20 €	7 123,00 €	6 334 €
Prim 04	Groupe scolaire Voltaire-Diderot et collège TURGOT	9 553,00 €	1 519,00 €	859,50 €	7 092,00 €	11 932 €
Prim 05	Ecole Primaire Berthelot Garçons + Batiment RASED	5 616,00 €	1 128,00 €	69,50 €	18 018,00 €	6 814 €
	Ecole Primaire Berthelot Filles		997,00 €	63,30 €		1 060 €
Etablissements scolaires : Maternelles						
Matr 01	Ecole Maternelle Pasteur	2 337,00 €	997,00 €	351,30 €	8 147,00 €	3 685 €
Matr 02	Ecole Maternelle La Fontaine	2 123,00 €	1 244,00 €	288,00 €	6 680,00 €	3 655 €
Matr 03	Ecole Maternelle Jurenil	2 744,00 €	1 040,00 €	474,90 €	5 989,00 €	4 259 €
Matr 04	Ecole Maternelle Gide	4 471,00 €	1 956,00 €	2 728,20 €	12 940,00 €	9 155 €
Matr 05	Ecole Maternelle Victor Hugo	3 111,00 €	997,00 €	265,10 €	6 128,00 €	4 373 €
Matr 06	Ecole Maternelle Georges Sand	2 346,00 €	997,00 €	183,30 €	12 640,00 €	3 526 €
Matr 07	Ecole Maternelle Condorcet	3 764,00 €	1 084,00 €	476,80 €	6 262,00 €	5 325 €
Matr 08	Ecole Patrick Roy	3 628,00 €	1 246,00 €	185,90 €	6 087,00 €	5 060 €
Ateliers Péri-scolaire						
Atpé 01	Atelier Péri-scolaire Voltaire	1 175,00 €	908,00 €	202,00 €	7 965,00 €	2 285 €
Atpé 02	Atelier Péri-scolaire Diderot	1 021,00 €	865,00 €	65,50 €	7 879,00 €	1 952 €
Equipements sportifs						
Spor 01	Complexe Sportif Fernand Sastre	8 234,00 €	3 627,00 €	5 838,10 €	308,00 €	17 699 €
Spor 02	Salle de Sports Barbusse	8 170,00 €	694,00 €	73,80 €	46 460,00 €	8 938 €
Spor 03	Complexe sportif Jean Degros	19 271,00 €	4 452,00 €	1 301,40 €	990,00 €	25 024 €
Spor 04	Salle de Sports Jean Donain	4 088,00 €	2 710,00 €	424,30 €	1 236,00 €	7 222 €
Spor 05	Salle de Sports Villars	5 184,00 €	2 559,00 €	336,20 €	1 807,00 €	8 079 €
Spor 06	Stade Bayard + Annexes	3 405,00 €	1 264,00 €	284,30 €	1 977,00 €	4 953 €
Spor 07	Stade Jean Werth	1 779,00 €	1 467,00 €	253,30 €	981,00 €	3 499 €
Spor 08	Stade Léo Lagrange	872,00 €	1 134,00 €	186,70 €	3 179,00 €	2 193 €
Spor 09	Centre Nautique Gustave Ansart	0,00 €	1 500,00 €	440,00 €	3 357,00 €	1 940 €
Spor 10	Tennis Club	9 822,00 €	2 780,00 €	433,90 €	340,00 €	13 036 €
Spor 11	Boulodrome LEBRET	1 769,00 €	1 533,00 €	150,70 €	538,00 €	3 453 €
Equipements Culturels						
Cult 01	Musée Municipal	2 862,00 €	637,00 €	571,20 €	931,00 €	4 070 €
Cult 02	Conservatoire municipal de Musique	0,00 €	936,00 €	155,70 €	0,00 €	1 092 €
Cult 03	Ecole Arts Plastiques Eloi Decaillon	2 861,00 €	769,00 €	584,80 €	4 778,00 €	4 215 €
Autres Batiments						
Bats 01	Galerie Picasso - Maison de la Justice et du Droit	3 249,00 €	813,00 €	512,80 €	5 291,00 €	4 575 €
Bats 02	Centre Administratif	11 950,00 €	1 367,00 €	442,30 €	4 809,00 €	13 759 €
Bats 03	Cuisine Centrale Laennec	4 723,00 €	1 553,00 €	840,40 €	3 211,00 €	7 116 €
Bats 04	Serres Municipales	0,00 €	770,00 €	122,90 €	3 368,00 €	893 €
Bats 05	PMI rue Jean Jaurès	1 206,00 €	908,00 €	127,10 €	2 319,00 €	2 241 €
Bats 06	Maison des Associations (Ancienne Ecole Musique)	2 392,00 €	681,00 €	265,50 €	2 618,00 €	3 339 €
Bats 07	Centre Technique municipal	2 601,00 €	1 197,00 €	152,70 €	3 448,00 €	3 951 €
Bats 08	Crèche Halte Garderie Les petits Bouts	1 143,00 €	1 041,00 €	185,90 €	7 249,00 €	2 370 €
Bats 09	Salle des Fêtes Place Baudin	11 084,00 €	3 307,00 €	385,40 €	15 872,00 €	14 776 €
Bats 10	Salle de reception Louis Petit	0,00 €	221,00 €	0,00 €	0,00 €	221 €
Bats 11	Salle de reception Marceline POTIER	0,00 €	132,00 €	0,00 €	0,00 €	132 €
Bats 12	Salle de reception LCR Jurénil	0,00 €	43,00 €	0,00 €	0,00 €	43 €
Bats 13	Salle Aragon (Anciens Marchand Frères) et Annexes	2 592,00 €	1 494,00 €	3 528,10 €	10 878,00 €	7 614 €
Bats 14	Ferme Thonville Denain	3 650,00 €	1 747,00 €	600,60 €	133,00 €	5 998 €
Bats 15	Maison de Quartier Solange Tonini	3 330,00 €	1 963,00 €	583,10 €	812,00 €	5 876 €
Bats 16	Maison de quartier Duchateau	5 418,00 €	3 426,00 €	790,30 €	3 710,00 €	9 634 €
Bats 17	Ruche d'entreprise	8 514,00 €	942,00 €	616,10 €	2 379,00 €	10 072 €
Bats 18	Locaux FO	0,00 €	186,00 €	687,70 €	5 544,00 €	874 €
Bats 19	Logement d'Urgence Cimetière	0,00 €	185,00 €	50,60 €	3 862,00 €	236 €
Bats 20	Eglise Saint Martin Denain	0,00 €	714,00 €	99,60 €	4 243,00 €	814 €
Bats 21	Locaux Secours Populaire (Ancienne Ecole Sevigné)	0,00 €	552,00 €	424,90 €	2 388,00 €	977 €
Bats 22	Immeuble "Maison du Projet"	0,00 €	185,00 €	0,00 €	538,00 €	185 €
Immeubles divers ou en location						
Bats 23	Logement Stade Lagrange	0,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €	142 €
Bats 24	Logement 14 Rue Lamartine	0,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €	142 €
Bats 25	Logement Ecole GIDE 04 Rue des Coopérateurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 725,00 €	- €
Bats 26	Logement 59 Boulevard Kennedy	0,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €	142 €
Bats 27	Logement 85 Boulevard Kennedy	0,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €	142 €
Bats 28	Logement 20 Rue du Moulin	0,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €	142 €


**ANNEXE 2 : Synthèse des coûts (P1 + P2 + P3 + P5)
Modification contractuelle n°1**


N° du site	Site	P1 (€HT)	P2 (€HT)	P3 (€HT)	P5 (€HT)	TOTAL (€HT)
Etablissements scolaires : Primaires						
Prim 01	Ecole Primaire Emile Zola et Bureau Direction	3 099,00 €	1 486,00 €	4 532,50 €	11 653,00 €	9 117,50 €
Prim 02	Ecole Primaire Pascal	2 391,00 €	997,00 €	169,80 €	6 076,00 €	3 557,80 €
Prim 03	Ecole Primaire Michelet et Chaptal	Raccordé RCU	1 260,00 €	411,20 €	7 123,00 €	1 671,20 €
Prim 04	Groupe scolaire Voltaire-Diderot et collège TURGOT	Raccordé RCU	1 519,00 €	859,50 €	7 092,00 €	2 378,50 €
Prim 05	Ecole Primaire Berthelot Garçons + Batiment RASED	6 366,60 €	1 128,00 €	69,50 €	18 018,00 €	7 564,10 €
	Ecole Primaire Berthelot Filles	0,00 €	997,00 €	63,30 €	0,00 €	1 060,30 €
Etablissements scolaires : Maternelles						
Matr 01	Ecole Maternelle Pasteur	2 337,00 €	997,00 €	351,30 €	8 147,00 €	3 685,30 €
Matr 02	Ecole Maternelle La Fontaine	2 123,00 €	1 244,00 €	288,00 €	6 680,00 €	3 655,00 €
Matr 03	Ecole Maternelle Jurenil	2 642,08 €	1 040,00 €	474,90 €	5 989,00 €	4 156,98 €
Matr 04	Ecole Maternelle Gide	4 471,00 €	1 956,00 €	2 728,20 €	12 940,00 €	9 155,20 €
Matr 05	Ecole Maternelle Victor Hugo	3 111,00 €	997,00 €	265,10 €	6 128,00 €	4 373,10 €
Matr 06	Ecole Maternelle Georges Sand	Raccordé RCU	997,00 €	183,30 €	12 640,00 €	1 180,30 €
Matr 07	Ecole Maternelle Condorcet	3 764,00 €	1 084,00 €	476,80 €	6 262,00 €	5 324,80 €
Matr 08	Ecole Patrick Roy	3 628,00 €	1 246,00 €	185,90 €	6 087,00 €	5 059,90 €
Ateliers Péri-scolaire						
Atpé 01	Atelier Périscolaire Voltaire	1 175,00 €	908,00 €	202,00 €	7 965,00 €	2 285,00 €
Atpé 02	Atelier Périscolaire Diderot	1 001,34 €	865,00 €	65,50 €	7 879,00 €	1 931,84 €
Equipements sportifs						
Spor 01	Complexe Sportif Fernand Sastre	8 920,76 €	3 627,00 €	5 838,10 €	308,00 €	18 385,86 €
Spor 02	Salle de Sports Barbusse	8 170,00 €	694,00 €	73,80 €	46 460,00 €	8 937,80 €
Spor 03	Complexe sportif Jean Degros	Raccordé RCU	4 452,00 €	1 301,40 €	990,00 €	5 753,40 €
Spor 04	Salle de Sports Jean Donain	4 088,00 €	2 710,00 €	424,30 €	1 236,00 €	7 222,30 €
Spor 05	Salle de Sports Villars	5 184,00 €	2 559,00 €	336,20 €	1 807,00 €	8 079,20 €
Spor 06	Stade Bayard + Annexes	3 405,00 €	1 264,00 €	284,30 €	1 977,00 €	4 953,30 €
Spor 07	Stade Jean Werth	1 779,00 €	1 467,00 €	253,30 €	981,00 €	3 499,30 €
Spor 08	Stade Léo Lagrange					Bâtiment retiré du marché
Spor 09	Centre Nautique Gustave Ansart					Bâtiment retiré du marché
Spor 10	Tennis Club	9 381,92 €	2 780,00 €	433,90 €	340,00 €	12 595,82 €
Spor 11	Boulodrome LEBRET	1 703,30 €	1 533,00 €	150,70 €	538,00 €	3 387,00 €
Equipements Culturels						
Cult 01	Musée Municipal	2 862,00 €	637,00 €	571,20 €	931,00 €	4 070,20 €
Cult 02	Conservatoire municipal de Musique	0,00 €	936,00 €	155,70 €	0,00 €	1 091,70 €
Cult 03	Ecole Arts Plastiques Eloi Decaillon	2 861,00 €	769,00 €	584,80 €	4 778,00 €	4 214,80 €
Autres Batiments						
Bats 01	Galerie Picasso - Maison de la Justice et du Droit	Raccordé RCU	813,00 €	512,80 €	5 291,00 €	1 325,80 €
Bats 02	Centre Administratif	Raccordé RCU	2 609,00 €	442,30 €	4 809,00 €	3 051,30 €
Bats 03	Cuisine Centrale Laennec	Raccordé RCU	1 553,00 €	840,40 €	3 211,00 €	2 393,40 €
Bats 04	Serres Municipales	0,00 €	770,00 €	122,90 €	3 368,00 €	892,90 €
Bats 05	PMI rue Jean Jaurès	1 258,05 €	908,00 €	127,10 €	2 319,00 €	2 293,15 €
Bats 06	Maison des Associations (Ancienne Ecole Musique)	2 484,40 €	681,00 €	265,50 €	2 618,00 €	3 430,90 €
Bats 07	Centre Technique municipal	2 420,40 €	1 197,00 €	152,70 €	3 448,00 €	3 770,10 €
Bats 08	Crèche Halte Garderie Les petits Bouts	1 143,00 €	1 041,00 €	185,90 €	7 249,00 €	2 369,90 €
Bats 09	Salle des Fêtes Place Baudin	11 084,00 €	3 307,00 €	385,40 €	15 872,00 €	14 776,40 €
Bats 10	Salle de reception Louis Petit	Passage en CP	221,00 €	0,00 €	0,00 €	221,00 €
Bats 11	Salle de reception Marceline POTIER	Passage en CP	132,00 €	0,00 €	0,00 €	132,00 €
Bats 12	Salle de reception LCR Jurénil	0,00 €	43,00 €	0,00 €	0,00 €	43,00 €
Bats 13	Salle Aragon (Anciens Marchand Frères) et Annexes					Bâtiment retiré du marché
Bats 14	Ferme Thonville Denain	3 650,00 €	1 747,00 €	600,60 €	133,00 €	5 997,60 €
Bats 15	Maison de Quartier Solange Tonini	3 549,26 €	1 963,00 €	583,10 €	812,00 €	6 095,36 €
Bats 16	Maison de quartier Duchateau	5 418,00 €	3 426,00 €	790,30 €	3 710,00 €	9 634,30 €
Bats 17	Ruche d'entreprise					Bâtiment retiré du marché
Bats 18	Locaux FO	Passage en CP	186,00 €	687,70 €	5 544,00 €	873,70 €
Bats 19	Logement d'Urgence Cimetièrre	Passage en CP	185,00 €	50,60 €	3 862,00 €	235,60 €
Bats 20	Eglise Saint Martin Denain	Passage en CP	1 694,00 €	362,60 €	4 243,00 €	2 056,60 €
Bats 21	Locaux Secours Populaire (Ancienne Ecole Sevigné)	Passage en CP	552,00 €	424,90 €	2 388,00 €	976,90 €
Bats 22	Immeuble "Maison du Projet"	Passage en CP	185,00 €	0,00 €	538,00 €	185,00 €
Immeubles divers ou en location						
Bats 23	Logement Stade Lagrange					Bâtiment retiré du marché
Bats 24	Logement 14 Rue Lamartine	0,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €	142,00 €
Bats 25	Logement Ecole GIDE 04 Rue des Coopérateurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 725,00 €	0,00 €
Bats 26	Logement 59 Boulevard Kennedy	0,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €	142,00 €
Bats 27	Logement 85 Boulevard Kennedy	0,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €	142,00 €
Bats 28	Logement 20 Rue du Moulin	0,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €	142,00 €